

CONSEIL MUNICIPAL du 11 avril 2012 COMPTE RENDU

(en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le compte rendu de la séance doit être affiché dans la huitaine).

L'an deux mille douze, le 11 avril, le Conseil Municipal d'AGONAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de M. Jean-Claude BROUILLAUD, Maire d'AGONAC.

PRÉSENTS : MM. BROUILLAUD, BOUTHIER, COULOUMY, COURTEY, COUSTILLAS, Mme DAL'PAN, M. DEMOURES, Mme DORET- BELIN, M. GARREN, Mmes JERVAISE, LUQUAIN, RANQUET,

ABSENTS EXCUSES : Mme DANEDE (pouvoir donné à Mme LUQUAIN), M. REBIERE (pouvoir donné à M. BOUTHIER)

Mme LUQUAIN, conseillère municipale, est désignée comme secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

1. **Le procès-verbal de la séance du 15 février 2012 est ratifié à l'unanimité.**

2. **Décisions municipales prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT :**

Le conseil municipal prend acte de l'information sur le renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain lors de la réception de déclaration d'intention d'aliéner pour la vente d'immeubles bâtis et non bâtis à « Lâge, Peyrimas... » ; « Rue des Portes » ; « Rue de la Chapelle ».

3. **Approbation des Compte administratif 2011 et Compte de Gestion 2011 : budget principal et annexe :**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'arrêter les comptes de l'ordonnateur ainsi que ceux du comptable, d'adopter les comptes administratifs 2011 de la commune d'Agonac et du service Assainissement d'Agonac et d'approuver les résultats d'exécution de l'exercice 2011.

4. **Affectation du résultat 2011 : budget principal et annexe :**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter la somme de 162 811.31 € à l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » en couverture des besoins de la section d'investissement du budget de la Commune d'Agonac et d'affecter la somme de 16 579.75 € à l'article 1068 « autres réserves » en couverture des besoins de la section d'investissement du service assainissement d'Agonac.

5. **Vote des taux d'imposition 2012 :**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'appliquer une variation de taux 2012 par rapport aux taux N-1 de + 1 % après avoir tenu compte de la variation différenciée des taux appliquée pour satisfaire aux exigences de la neutralité financière applicable à la suite de l'adhésion de la Commune à la Communauté d'Agglomération Périgourdine au 01.01.2012.

| | |
|--|---------|
| Taxe d'habitation..... | 12.08 % |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties..... | 19.82 % |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties... | 44.25 % |

6. Attribution de subventions aux associations 2012 :

Le conseil municipal vote les montants ci-après de subventions aux associations :

| <i>Nom de l'association</i> | <i>Objet de la subvention</i> | <i>Montant de la subvention</i> | <i>Observation sur le vote</i> | <i>Vote</i> |
|---|-------------------------------|---------------------------------|---|--|
| <i>Club du temps libre, aînés ruraux</i> | <i>Fonctionnement</i> | <i>350 €</i> | | <i>Unanimité</i> |
| <i>Amicale laïque, section école</i> | <i>Fonctionnement</i> | <i>900 €</i> | | <i>Unanimité</i> |
| <i>Amicale des anciens de la Patriote</i> | <i>Fonctionnement</i> | <i>100 €</i> | | <i>9 voix POUR 3 voix CONTRE 2 ABSTENTIONS</i> |
| <i>ART COM</i> | <i>Fonctionnement</i> | <i>0 €</i> | <i>Mme RANQUET ne participe pas au vote</i> | <i>12 voix POUR 1 voix CONTRE</i> |
| <i>Comité d'animation et des fêtes</i> | <i>Fonctionnement</i> | <i>2 000 €</i> | <i>M. Bouthier ne participe pas au vote</i> | <i>Unanimité des votants</i> |
| <i>Association pour le don de sang bénévole de Périgueux et agglomération</i> | <i>Fonctionnement</i> | <i>100 €</i> | | <i>Unanimité</i> |
| <i>FNACA</i> | <i>Fonctionnement</i> | <i>400 €</i> | | <i>Unanimité</i> |
| <i>Club de Football La Patriote</i> | <i>Fonctionnement</i> | <i>2 500 €</i> | | <i>Unanimité</i> |
| <i>Association des parents d'élèves</i> | <i>Fonctionnement</i> | <i>0 €</i> | | <i>13 voix POUR 1 voix CONTRE</i> |
| <i>Ramasse miettes</i> | <i>Fonctionnement</i> | <i>400 €</i> | | <i>Unanimité</i> |
| <i>Tennis Club de la Vallée de la Beauronne ACE</i> | <i>Fonctionnement</i> | <i>500 €</i> | | <i>Unanimité</i> |

7. Vote du Budget Primitif 2012 : budget principal et annexe :

A l'unanimité, le conseil municipal décide de voter le budget primitif 2012 de la Commune d'Agonac par chapitre à la section de fonctionnement et par chapitre à la section d'investissement, équilibré en dépenses et en recettes à : 1 207 199.00 € en section de fonctionnement et 2 161 115.30 € en section d'investissement ;
et de voter le budget primitif 2012 du Service d'Assainissement d'Agonac par chapitre à la section d'exploitation et par chapitre à la section d'investissement, équilibré en dépenses et en recettes à : 56 926.00 € en section d'exploitation et 133 120.11 € en section d'investissement.

8. Désignation de membres devant siéger aux commissions de la CAP :

A l'unanimité, le conseil municipal désigne les membres devant siéger aux commissions de la CAP :

Transports urbains : Serge BOUTHIER, Florence DAL'PAN

Communication : Marie-Christine JERVAISE, Isabelle RANQUET

Habitat/Gens du voyage/Politiques contractuelles : Laurent COUSTILLAS, Christian REBIERE

Equipements sportifs et culturels : Christian REBIERE, Isabelle RANQUET

Finances : Catherine DORET, François COURTEY

Gestion des déchets et assainissement : François COURTEY, Daniel GARREN

Grands projets routiers : Jean-Claude BROUILLAUD, Benoît DEMOURES

Développement durable : Catherine DORET, Bernadette LUQUAIN

Développement économique et TIC : Benoît DEMOURES, Pierre-Olivier COULOUMY

Administration Générale : Jean-Claude BROUILLAUD, Marie-Christine JERVAISE

Aménagement des bords de l'Isle : Serge BOUTHIER, François COURTEY

Petite Enfance : Florence DAL'PAN, Pierre-Olivier COULOUMY

Evaluation des charges : Jean-Claude BROUILLAUD, François COURTEY

9. Demande de subvention FEADER :

A l'unanimité, le conseil municipal décide de demander une subvention européenne pour le financement de la construction du CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement), à hauteur de 20 % des dépenses, plafonnée à 200 000 €.

10. Demande de subvention parlementaire :

A l'unanimité, le conseil municipal décide de demander une subvention exceptionnelle dans le cadre de la réserve parlementaire à hauteur de 5 000 € pour le financement des travaux de pluvial (chemin des crozes, ruelle frotaire et rue des jardins).

11. Demande de subvention au titre de la répartition 2011 du produit des amendes de police :

A l'unanimité, le conseil municipal décide de demander une subvention sur le produit des amendes de police au titre de la répartition 2011 pour le financement des travaux de pluvial (chemin des crozes, ruelle frotaire et rue des jardins).

12. Création grades : agent spécialisé 1° classe des écoles maternelles ; adjoint technique principal 2° classe :

A l'unanimité, le conseil municipal décide de créer un emploi relevant du cadre d'emplois des ATSEM (Agent Territorial Spécialisé de 1ère classe des Ecoles Maternelles) au 1er mai 2012, pour nomination sur ce grade d'un agent titulaire du grade d'adjoint technique 2° classe, lauréate du concours (ATSEM).

A l'unanimité, le conseil municipal décide de créer un emploi relevant du cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux Principaux de 2° classe au 1er juin 2012, pour nomination sur ce grade d'un agent titulaire du grade d'adjoint technique territorial de 1re classe, par déroulement de carrière normal.

13. Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 1° classe :

A l'unanimité, le conseil municipal décide de créer un emploi relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques 1° classe au 1er mai 2012, pour une durée hebdomadaire de travail de 20 h, considérant le terme d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI) au 31 mars 2012 au sein du service technique.

14. Modification du tableau des effectifs :

A l'unanimité, le conseil municipal décide de modifier le tableau des effectifs en conséquence des emplois créés, et supprimés.

15. Autorisation pour embauche d'agent occasionnel :

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à embaucher du personnel pour satisfaire les besoins d'agent occasionnel.

16. Demande de DGD complémentaire pour la révision du PLU :

A l'unanimité, le conseil municipal décide de demander un complément de Dotation Générale de Décentralisation (DGD) à l'Etat pour tenir compte de la « grenellisation » du Plan Local d'Urbanisme actuellement en révision.

17. Avis sur la modification des statuts du SIAEP de COULOUNIEIX RAZAC :

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les nouveaux statuts du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable), auquel la commune adhère, précisant que le syndicat est habilité à vendre de l'eau aux collectivités voisines, et permettant la nomination de délégués suppléants pour chaque commune représentée.

18. Demande subvention ADOUR GARONNE pour plan de désherbage :

A l'unanimité, le conseil municipal décide de réaliser en régie le diagnostic des pratiques actuelles de désherbage et le projet d'améliorations suite à l'adhésion de la commune à la Charte « 0 phyto » du Conseil Général de la Dordogne ; et sollicite auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, une subvention à hauteur de 50% des dépenses engagées pour la réalisation de ce plan de désherbage.

19. Fixation tarif participation aux activités extérieures ALSH petites vacances :

A l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer à 5 € la ½ journée et à 8 € la journée, le montant du tarif de participation aux activités extérieures de l'ALSH des petites vacances.

20. Choix de l'entreprise pour les sondages de sol, mission SPS/CT, levé topographique avant construction Mairie/CLSH :

A l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir les entreprises mieux disantes pour effectuer les sondages de sol, exercer les mission SPS (Sécurité et Protection de la Santé), et mission CT (Contrôle Technique), faire le relevé topographique, pour la construction de la MAIRIE/CLSH.

21. Vente du camion :

A l'unanimité, le conseil municipal décide de vendre le camion RENAULT 19 tonnes, pour la somme de 6 000 €.

22. Permanence bureau de vote pour les élections présidentielles et versement de l'indemnité IHTS et IFC élections :

A l'unanimité, le conseil municipal établit le tableau des permanences pour le bureau des élections présidentielles des 22 avril et 06 mai 2012,

Il vote l'attribution d'une Indemnité Forfaitaire Complémentaire Elections (IFCE) pour les agents qui auront à faire des travaux supplémentaires à l'occasion des consultations électorales.

23. Rentrée Scolaire 2012 : information sur la suppression d'un emploi à l'école maternelle :

M. le Maire donne lecture de l'arrêté de Madame l'Inspectrice d'Académie en date du 22 février 2012 portant suppression d'un emploi d'enseignant à l'école maternelle d'Agonac à compter de la rentrée 2012.

24. Questions complémentaires.

La CAP organisera une manifestation le 21 mai 2012 à Chancelade, avec présentation de la CAP, suivie d'un buffet et d'une animation, ouverte aux élus et personnels communaux.

La CAP procédera à une visite du site d'Agonac prochainement, équipements, services...

La séance est levée à 00h30.

Fait à Agonac le 18 avril 2012

Le Maire,
Jean-Claude BROUILLAUD